

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du 2 mars 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Catherine CUINET. Monsieur Didier ROCHET est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf Madame Adriana DOMERGUE.

Madame le Maire présente la lettre de démission de Monsieur Yann MARION en date du 28 janvier 2016 qui a été transmise à Monsieur le Préfet.

Le conseil débute à 20h15 par la lecture du compte-rendu de la séance du 26 janvier 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Carte avantages jeunes 2016-2017
2. Subventions aux associations
3. Ouverture de crédits avant vote du budget
4. SYTTEAU : délégués
5. Département : convention SATE
6. Éclairage pour la place réservée aux personnes handicapées : devis
7. Vente remorque
Questions diverses

Délibérations :

1/ Cartes Avantages Jeunes 2016-2017

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire l'offre des cartes avantages jeunes 2016-2017 aux jeunes âgés de 11 ans (nés en 2005) à 21 ans (nés en 1995), et domiciliés à La Vèze. **pour : 8 contre : 0 abstention : 0**

2/ Subventions 2016

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder pour l'exercice 2016 les subventions comme suit :

Anciens Combattants : 100 €

FSE Collège de Saône : 150 €

Coopérative scolaire du regroupement de Fontain : 300 €

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

3/ ouverture de crédits avant le vote du budget 2016

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide en vertu de l'article L1612-1 du CGCT d'ouvrir de nouveaux crédits avant le vote du BP 2016, crédits compris dans le quart des dépenses 2015 au chapitre 21 comme suit :

compte 2188 : + 120 €

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

4/ SYTTEAU : délégués

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit comme

- délégués titulaires Messieurs Christian PASCAL et Aimé BARTHOD-MALAT

- délégués suppléants Messieurs Christophe CAVEROT et Didier BERTOLETTI.

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

5/ Département : convention SATE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas adhérer au SATE (Service d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau).

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

6/ Éclairage pour la place réservée aux personnes handicapées : devis

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant de 2155.43 € TTC de la société VERGUET pour réaliser les travaux d'éclairage pour la place réservée aux personnes handicapées sur le parking de la salle des fêtes.

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

7/ vente de la remorque

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre la remorque à Monsieur Noël POIMBOEUF pour la somme de 300 €.

pour : 7 contre : 0 abstention : 1

INFORMATIONS

Commission Finances du 29 février : Monsieur Bertoletti expose les points importants des budgets :

Assainissement : raccordement Port-Douvot

Rénovation de l'ancien groupe scolaire et création de logements

SIFAL (écoles) : restructuration du bâtiment scolaire de Fontain à l'étude pour 2017

SIFAL réunion du 24 février : avec les maires de Pugey, Fontain, Arguel et La Vèze. La discussion a porté sur le projet d'accueil des 75 élèves de PUGEY avec les conditions suivantes :

Les élèves des trois communes du SIFAL resteront tous scolarisés sur le site de Fontain.

L'accueil des élèves de Pugey à Fontain ne devra pas générer de surcoûts de participation pour les trois communes du SIFAL

L'étude de rénovation du groupe scolaire de Fontain qui débute actuellement devra envisager les conséquences de l'accueil de l'ensemble des élèves de Pugey sur le site de Fontain à moyen terme.

Le Conseil Municipal de Pugey et le SIFAL doivent délibérer avant le 15 mars pour informer l'académie des choix retenus, ceci dans le cadre de la carte scolaire

Dans le cadre de la loi sur l'accessibilité des personnes handicapées, un devis complémentaire pour le guidage tactile au sol sur le parking de la salle des fêtes est proposé (427.20 € TTC)

Fleurissement du village : il est demandé à la commission de consulter plusieurs prestataires en leur demandant un cahier des charges précis.

Mutuelle complémentaire des agents : une saisine au comité technique du Centre de Gestion du Doubs a été demandée. Le Conseil Municipal décidera ensuite de la somme allouée.

Terrain rue des Tourbières : ce terrain avait été préempté pour l'aménagement d'un local technique communal. Un projet doit être mis à l'étude avant décembre 2016.

La CAGB demande un avis de principe sur le projet d'une convention pour un groupement de commandes incluant toutes les offres. La commune pourra signer la convention sans aucun engagement. Avis favorable

Eglise : l'accès au clocher est dangereux. La société PRETRE a proposé un devis. Une réflexion sur les travaux devra être engagée en associant les parties concernées.

Terrain Gouillotte : le fossé a été curé à la demande de la commune sans autorisation. La police de l'eau ne prononce pas d'amende mais demande à la commune d'effectuer des travaux de curage et de végétalisation en association avec le Syndicat du Marais. Le propriétaire devra également effectuer des travaux pour éviter l'écoulement des eaux pluviales sur la voirie (chemin des crêtets).

Madame le Maire rend compte de la visite de Monsieur Tournier du STA (Département) avec les adjoints portant sur les travaux de voirie : reprise des ornières sur la RD 246, ravinement dans la Grapillotte, affaissements ponctuels de la voirie (Grande rue), conseils et aide à la pose de panneaux en agglomération.....

Un hélicoptère survolera la commune assez bas pour le réseau ERDF.

Grand Combe : Madame le Maire a demandé à nouveau aux services de la ville de Besançon le déboisement au niveau des lignes téléphoniques.

Réhabilitation du bâtiment ancien groupe scolaire : un document élaboré par le bureau d'études SOLIHA (ancien HDL) et proposant les travaux par tranches pour un coût total estimé à 400 000 € HT, est distribué aux conseillers. Madame le Maire demande à ce que toutes les options soient étudiées avant le vote du budget 2016.

Monsieur Caverot rend compte de la réunion du comité de gestion des salles de convivialité : pas beaucoup de locations cette année. Changement du chauffe-eau début 2016.

Dans le cadre de la loi sur l'accessibilité des personnes handicapées, Madame le Maire a demandé une dérogation auprès des services de la Préfecture pour l'utilisation de la salle de musculation par l'AFCS. Cette dérogation est accordée pour un an jusqu'à la fin du mois de mars 2017.

Fin de la séance à 22h24

Vu pour être affiché le 3 mars 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Sceau de la mairie)



Le Maire,

Une signature manuscrite en bleu, qui semble être "Caverot", est écrite sur une ligne horizontale.

(Signature)